



LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

Un territoire d'exception

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un territoire hors-norme. C'est même le plus grand Parc naturel régional de France ! Avec près de 400 000 hectares, il est aussi vaste qu'un département. Territoire rural, de moyenne montagne - puisque son altitude varie de 400 à 1886 mètres -, il est situé au cœur de l'Auvergne, à cheval sur le Cantal et le Puy-de-Dôme.

C'est sur 120 km du Nord au Sud que s'opère la **magie des ses volcans**. De l'ancestral massif cantalien à la jeune Chaîne des Puys, le Parc condense en effet une extraordinaire histoire volcanique, riche de plus de 12 millions d'années d'éruptions successives... Plus de 200 volcans couvrent ce territoire unique !

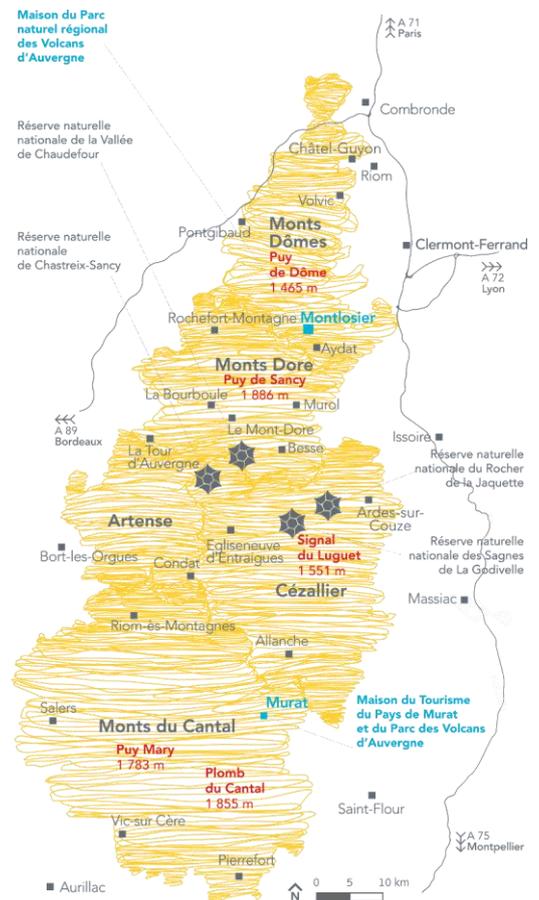
Il s'organise en **cinq régions naturelles** qui se présentent comme de vastes entités paysagères façonnées et habitées par l'Homme :

- > les Monts Dômes, les Monts Dore, le Cézallier et les Monts du Cantal, qui sont des régions volcaniques
- > l'Artense, qui fait figure de témoin du plateau granitique sur lequel ont émergé tous ces volcans.

La géologie singulière de ce parc naturel régional n'est pas sa seule richesse patrimoniale :

- > ce territoire comporte **près de 200 sites naturels remarquables** qui concentrent une faune et une flore remarquables, avec des espèces rares, menacées et parfois endémiques (c'est-à-dire propres à ce territoire). Certains font la renommée nationale et internationale du Parc comme :

- on pense bien entendu à la **Chaîne des Puys - faille de Limagne**, un Bien exceptionnel inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco. Le Département du Puy-de-Dôme a porté ce projet de reconnaissance qui a abouti très favorablement en 2018. Depuis, il travaille activement avec le Syndicat mixte du Parc pour sa gestion au quotidien. Le Parc dispose en effet d'un savoir-faire en la matière puisqu'il œuvre depuis plus de 40 ans à la gestion de la fréquentation de ce site, ainsi qu'à la conciliation de ses usages et à la restauration de secteurs dégradés. Ces actions sont maintenant menées par une équipe mutualisée entre le département et le Parc.
- on peut citer également **d'autres sites d'exception connus** pour leurs paysages grandioses et leur biodiversité remarquable, comme le Puy Mary volcan cantalien ou le Massif du Sancy qui compte deux réserves naturelles gérées par le Parc : les réserves de la Vallée de Chaudefour et de Chastreix-Sancy.



Pour en revenir aux patrimoines naturels :

- > le Parc des Volcans d'Auvergne est aussi sillonné par une multitude de **rivières**, comme la Dordogne, affluent de la Garonne, ou la Sioule et l'Alagnon dont les eaux alimentent l'Allier. Plus de 3400 km de cours d'eau de première catégorie font de ce territoire un paradis pour les pêcheurs.
- > il bénéficie également de la présence de nombreux **lacs** naturels dont une dizaine d'origine volcanique, une concentration exceptionnelle en France et en Europe. A ces milieux aquatiques, vient s'ajouter la présence d'un réseau très dense en tourbières et zones humides, principalement dans le Cézallier et l'Artense.
- > enfin, moins connues, ce sont les **forêts** qui occupent presque 1/3 du territoire, ainsi que 240 000 hectares de prairies et estives qui regorgent d'une biodiversité floristique caractéristique des sols volcaniques considérée comme unique en Europe.

Créé en 1977, il aura bientôt 50 ans. Un âge mur !

Ce territoire a grandi et est aujourd'hui composé de **147 communes** et compte environ **90 000 habitants**.



Ce Parc est en effet tout aussi intéressant pour la **culture** qui l'a façonné au fil du temps. C'est une terre de légendes, de savoir-faire vivants, ainsi qu'un terroir généreux... Qu'ils soient agriculteurs, artisans, pâtisseries, apiculteurs, entrepreneurs, accompagnateurs, prestataires touristiques..., ces acteurs partagent **des valeurs** chères au Parc : l'authenticité, la proximité, le respect du cadre de vie et l'accueil.

Beaucoup proposent des services et des produits locaux de qualité et reconnus, liés à des savoir-faire parfois ancestraux : fromages, salaison, eaux minérales, pierre volcanique...

A ce sujet, citons en particulier l'importance de l'élevage et notamment du **pastoralisme** et qui s'appuie à la fois :

- > sur une herbe de grande qualité, un or vert qui explique notamment la présence de 5 AOP au cœur du Parc : le Salers, le Cantal, la Fourme d'Ambert, le Bleu d'Auvergne et le Saint-Nectaire.
- > ainsi que sur des races locales, comme les vaches Ferrandaise et Salers, ou les brebis Rava qui jurent un rôle essentiel pour le maintien des paysages ouverts.

Pour gérer le Parc, a été créé dès son origine **un syndicat mixte** ; c'est un regroupement de diverses collectivités locales puisqu'y siègent des élus représentant les communes et leurs groupements, les Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Son **rôle** est multiple :

- > il anime la mise en œuvre et le respect de la charte du Parc, s'agissant d'un projet de mesures prévues pour préserver et valoriser les spécificités du territoire
- > par des actions culturelles et pédagogiques, il entraîne les habitants, les associations et les professionnels dans cette dynamique.
- > il propose et conduit des expérimentations, comme dernièrement pour adapter des pratiques au changement climatique
- > il conseille les acteurs socio-économiques autour d'enjeux communs et promeut des savoir-faire emblématiques et exemplaires
- > enfin, l'un des cœurs de métier du Syndicat mixte du Parc est la gestion de sites à forts enjeux patrimoniaux dont fait partie la Chaîne des Puys - faille de Limagne, cette responsabilité lui a en effet été confiée au regard du caractère exceptionnel de ce territoire.

